

Nos conditions générales de location

Conditions générales de location

Article 1 – RESERVATION Conditions de réservation :

Pour toute réservation, une garantie bancaire est obligatoire.

Le solde devra être réglé au plus tard 30 jours avant l'arrivée.

Les chèques ne seront plus acceptés au-delà des 30 jours avant l'arrivée. Il est demandé une pièce d'identité pour tout règlement par chèque

Les réservations ne seront considérées comme fermes qu'à réception des arrhes.

Nous rappelons que le décret 2015-741 du 24 juin 2015 limite les paiements en liquide à 1000€ pour les résidents français et à 10000€ pour les résidents étrangers. Une pièce d'identité sera demandée pour tout paiement à partir de 1000€

Pour des raisons de sécurité et confidentialité le client devra saisir lui-même les 16 chiffres de sa carte bancaire, la date de validité et le cryptogramme soit sur le moteur de réservation du site internet de la résidence Villas U San Daniellu www.location-villa-farinole.com soit par un lien sécurisé renvoyant vers la passerelle de paiement du site internet.

Le client doit préciser le nombre exact de personnes prévues pour le séjour et respecter la capacité d'accueil autorisée.

Nos amis les animaux ne sont pas admis. Conditions d'annulation :

Les longs séjours (min 7 nuits) réservés au tarif standard sont annulables jusqu'à 30 jours avant la date d'arrivée. En cas d'annulation ou modification entre 30 et 21 jours avant la date d'arrivée l'établissement prélèvera le montant correspondant à 30% du montant total de la réservation ; entre 20 et 15 jours, l'établissement prélèvera 50% du montant total du séjour ; moins de 7 jours avant la date d'arrivée, le solde est dû à 100%, idem pour les non présentations.

Les courts séjours réservés au tarif standard sont annulables jusqu'à 15 jours avant la date d'arrivée. En cas d'annulation ou modification entre 15 et 7 jours avant la date d'arrivée l'établissement prélèvera le montant correspondant à 50% du montant total de la réservation. A moins de 7 jours avant la date d'arrivée l'établissement prélèvera 100% du montant total de la réservation. Idem pour les non présentations.

Les tarifs non annulables et non remboursables font objet d'un pré-paiement total au moment de la réservation. Les offres promotionnelles ponctuelles peuvent avoir des conditions de paiement et d'annulation différentes.

Article 2 – LE SEJOUR

Durée du séjour :

Les villas sont disponibles le jour de l'arrivée à partir de 15H30 et devront être libérées au plus tard à 10H00 le jour du départ.

Les arrivées en chambre sont possible à partir de 14h. Les départs avant 11h.

Article 3 – INTERRUPTION DU SEJOUR

Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement s'il abrège ou interrompt son séjour pour quelque cause que ce soit, y compris grève, rapatriement médical et autre cas de force majeure.

Article 4 – DEPOT DE GARANTIE

Un dépôt de garantie de 1.500,00€ par villa pour les longs séjours et 500€ pour les courts sera réclamé le jour de la remise des clés. Une demande d'empreinte de carte bancaire compatible aux nouvelles normes 3D Secure sera demandée à titre de dépôt de garantie.

Si l'état des lieux et l'inventaire ne constatent aucun problème ou qu'aucun nettoyage particulier ne soit nécessaire sous réserve qu'aucune détérioration ou dégradation cachée n'ai été constatée, il sera restitué au locataire à son départ ou dans un délai maximal de sept jours après le départ, si la restitution immédiate est impossible.

Les conditions suivantes s'appliqueront :

Si l'état des lieux et l'inventaire de fin de séjour présentent des anomalies, le propriétaire et le locataire devront s'entendre sur le montant à déduire du dépôt de garantie. Si le dépôt est insuffisant pour régler les sommes dues par le locataire, celui-ci s'engage d'ores et déjà par la signature du présent contrat à régler les éventuels dépassements. Les biens endommagés seront refacturés au prix de remplacement. Le(s) locataire(s) s'obligent au moment de leur départ à remettre la villa dans le même état que lors de son(leur) arrivée et munies de l'intégralité des biens mobiliers.

L'hébergement doit être laissée libre de toute nourriture.

Seront réputés comme des manquants ou des dégradations, l'état d'une cuisine et/ou de la vaisselle ne permettant pas, sans travaux de nettoyage particulier, sa remise en service au profit du(des) locataire(s) suivant(s). Le montant de ces travaux de nettoyage sera déduit du dépôt de garantie.

Toute clé ou télécommande perdue sera facturée 50 €.

Le(s) client(s) est (sont) invité(s) à prendre une assurance responsabilité civile pour couvrir les dégâts qui pourraient être occasionnés.

Article 5 – INTERDICTION DE PRET OU DE SOUS-LOCATION

La sous-location, le prêt ou le changement de résidents ne sont pas permis.

Article 6 – RECLAMATIONS

Toute éventuelle réclamation pendant le séjour doit être signalée immédiatement à l'accueil pour qu'on puisse résoudre le problème le plus rapidement possible. Le(s) locataire(s) ne pourra(ont) réclamer d'indemnité en cas où une réparation urgente devra être effectuée à l'intérieur de la villa.

Article 7 – SECURITE, TROUBLES, NUISANCES, VOLS

Les accès au Domaine Villas U San Daniellu se font par un portail motorisé s'ouvrant avec une télécommande. Les installations notamment la piscine et équipements des hébergements doivent être utilisés conformément à leur destination et sous l'entière responsabilité du(des) client(s).

Conditions mises à jour le 24 mars 2023

Utilisation de la piscine : prendre toutes les précautions nécessaires pour un usage sans risque de l'installation en particulier en présence de jeunes enfants dont la surveillance doit être constante malgré la

mise à disposition d'une alarme ou d'une barrière de sécurité. Nous rappelons qu'il est interdit de courir, de pousser ni de plonger. Les piscines ne sont pas surveillées.

Toute dégradation des locaux ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les villas, engage de plein droit la responsabilité de son(ses) occupant(s). Celle-ci concerne également les personnes qui séjournent ou les visiteurs.

Le(s) client(s), est(ont) responsable(s) des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent dans l'hébergement. Lorsqu'un résident trouble ou cause des nuisances aux autres résidents ou attente à l'intégrité des installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour, sans préjudice des demandes en réparation que le propriétaire et les tiers pourraient faire valoir à son encontre.

Rappel : L'article 1394 du Code Civil stipule que le client est seul responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou l'ensemble des biens (voitures, bagages, caméras, bijoux, argent, etc.) qu'il a sous sa garde. Il lui appartient donc de prendre les dispositions nécessaires les concernant. En aucun cas l'hôtel ne pourra être tenu responsable en cas de vol d'effets personnels tant dans les hébergements que sur le parking.

Article 8 – LITIGES ET LOI APPLICABLES

Les présentes Conditions Générales seront exécutées et interprétées conformément au droit français.

Tout recours sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive des tribunaux dans le ressort duquel se trouve le bien loué.

Le fait qu'une clause quelconque, illégale ou inapplicable du fait d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, ne pourra remettre en cause la validité, la légalité, l'applicabilité des autres stipulations des présentes conditions générales et n'exonérera pas le locataire de l'exécution de ses obligations contractuelles.

La taxe de séjour de 1,65€ par personne (plus de 18 ans) et par jour est payable sur place.